

ANNEXE 2 : Grille d'évaluation de l'AAC « Déploiement de soutien de dispositifs à l'autodétermination, par la Communication Alternative et Améliorée (CAA), dans le cadre des Communautés 360 »

Thèmes	Critères	Cotation
Capacité à mettre en œuvre le projet	Participation effective des personnes accompagnées et des familles/proches aidants, à la rédaction du projet déposé pour cet Appel à candidature	/10
	Expérience du candidat dans le champ du handicap et de l'action sociale, et médico-sociale, particulièrement en ce qui concerne la promotion de l'autodétermination des choix de vie ainsi que de l'expertise d'usage des personnes accompagnées et de leurs proches aidants	/10
	Evaluations et certifications qualités acquises, ou en cours, du candidat (RBPP HAS ; certification(s) qualité complémentaire(s) et spécifique(s) aux publics accompagnés	/20
		/40
Qualité des projets	Adéquation des réponses apportées aux attentes et besoins des personnes en situation de handicap accompagnées	/10
	Adéquation des réponses apportées aux attentes et besoins des familles, proches aidants des personnes accompagnées	/10
	Adéquation des réponses apportées aux attentes et besoins des professionnels	/10
	Qualité et pertinence des partenariats définis ou en prévision avec les acteurs de droit commun, pour des actions de CAA au sein de tout espace de droit commun (pour de véritables accessibilités aux loisirs, à la culture, l'art, sports, écoles, logements, emplois, transports, commerces locaux, services publics...)	/10
	Qualité et pertinence des partenariats définis avec les réseaux et centres ressources spécifiques et habilités, tels que le CRA (Centre ressource Autisme) et autres centres de référence selon les publics accompagnés	/10
	Qualité et niveau de précision des modalités de coopération travaillées avec les communautés 360	/10
		/60
Mise en œuvre du projet	Le projet proposé est portée départementale, interdépartementale ou régionale	/25
	Le projet proposé prévoit bien d'élargir les pratiques et les outils de CAA à tout espace de droit commun, et non pas seulement en établissements ou services spécialisés	/25
	Modalités d'organisation et de fonctionnement envisagées	/10
	Moyens matériels prévus et localisation(s) prévus	/10
	Territoire(s) d'intervention identifiés	/10
	Ressources humaines : composition et organisation de l'équipe en réponse aux enjeux de proximité avec les communautés 360	/10
	Moyens humains et qualifications professionnelles en adéquation avec les attentes et besoins spécifiques des personnes accompagnées	/10
	Calendrier prévisionnel de déploiement cohérent et plan de communication	/10
	Diversité et degré de formalisation des partenariats	/15
	Participation effective des personnes accompagnées et des familles/proches aidants, à l'instance de gouvernance du projet proposé	/15
	Participation effective des personnes accompagnées et des familles/proches aidants, à l'élaboration d'outils CAA ainsi qu'à la préparation en amont de toutes interventions	/15
	Participation effective des personnes accompagnées et des familles/proches aidants, lors d'interventions, sensibilisations et/ou formations	/15
	Participation effective des personnes accompagnées et des familles/proches aidants, lors des temps d'évaluation et de la rédaction du rapport d'activité annuel	/15
Qualité de la méthode et des critères d'évaluation/suivi du projet	/15	
		/200
		/300